

Grand Poitiers Communauté urbaine

Économisons l'eau !

13 juillet 2026 – Arrêté de la Préfecture réglementant temporairement les usages de l'eau réalisés à partir du réseau d'adduction d'eau potable pour faire face à un risque de pénurie

Face à la diminution des ressources en eau observée depuis plusieurs semaines et aux épisodes de fortes chaleurs enregistrés dans le département, le Préfet de la Vienne a mis en place des mesures temporaires de restriction des usages de l'eau afin de garantir en priorité l'alimentation en eau potable de la population.

A compter du 13 juillet 2026, l'ensemble du département est placé au niveau "Alerte renforcée" et soumis à des mesures de restriction concernant les usages de l'eau potable. Ces dispositions encadrent notamment l'arrosage des espaces verts et jardins, le remplissage des piscines, le lavage des véhicules et certains usages sportifs ou agricoles.

Ces dispositions ont pour objectif de préserver durablement les réserves disponibles, de limiter les risques de pénurie et de garantir la continuité du service public de l'eau potable. Elles pourront être adaptées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et de l'état de la ressource.

Les restrictions en vigueur et leur évolution peuvent être consultées sur le site [VigiEau \(https://vigieau.gouv.fr/\)](https://vigieau.gouv.fr/) et sur le site des services de l'État dans la Vienne.

Pour consulter l'arrêté de la Préfecture, cliquez ici. (<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire/Usages-a-partir-du-reseau-d-Eau-Potable>)

Adopter des éco-gestes tout au long de l'année

A son niveau, chacun peut faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau. Adopter de bons réflexes écologiques, c'est participer à la préservation d'un bien irremplaçable : l'eau.

Voici quelques éco-gestes, simples à mettre en place, pour maîtriser votre consommation d'eau :



Dans la salle de bain

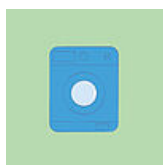
Fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage.

Préférez une douche à un bain : une douche consomme 60 à 80 litres d'eau, un bain, entre 150 à 200 litres d'eau.



Dans les toilettes

Installer une chasse d'eau à double commande. 10 litres d'eau potable, c'est ce que nous utilisons lorsque nous tirons une chasse d'eau classique alors qu'un simple mécanisme économique utilise seulement 3 à 6 litres d'eau.



Dans la buanderie

Choisir des appareils ménagers économes en eau : se référer à la notice technique ou à l'étiquette énergie du lave-linge et du lave-vaisselle.

Remplir complètement lave-linge et lave-vaisselle avant de les mettre en route ou utiliser la touche « demi-charge »



Dans le jardin

Éviter d'arroser au moment le plus chaud de la journée où la majeure partie de l'eau s'évapore : arroser tôt le matin ou tard dans la journée.

Investissez dans un système de goutte à goutte car il permet de n'arroser que le pied des plantes et de distribuer la juste quantité d'eau à celles-ci.

Collecter les eaux de pluie à la descente des gouttières à l'aide de bidons. L'eau ainsi récupérée servira à l'arrosage des plantes et des cultures.

Pensez aux pratiques de jardinage économiques : paillage et binage limitent les arrosages.



Pour nettoyer sa voiture

Laver votre voiture dans une station de lavage : bon nombres d'entre elles sont équipées de récupérateurs d'eau qui recyclent l'eau.

Le lavage de véhicules à titre privé, à domicile, est interdit (article L1331-10 du Code de la santé publique).

Testez vos connaissances sur l'eau potable et les gestes pour la protéger

En matière de **protection de la ressource en eau**, on a tous un rôle à jouer. Grand Poitiers accompagne les agriculteurs, les collectivités et les habitants du territoire dans leurs **changements de pratiques**.

Ensemble, protégeons la ressources en eau (<https://www.grandpoitiers.fr/protection-ressource-en-eau>)



GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30